

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bourges, le vendredi 10 juin 2022

A71 – PROJET DE BRETELLE COMPLÉMENTAIRE À L'ÉCHANGEUR N°7 DE BOURGES : LANCEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Du lundi 20 juin 2022 au vendredi 22 juillet 2022, une concertation réglementaire est engagée dans le cadre du projet de la création d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n° 7 de Bourges sur l'A71, au niveau des communes de Bourges et Le Subdray, en lien avec le Conseil Départemental du Cher, Bourges Plus et la Communauté de communes FerCher - Pays Florentais, sous l'égide du Préfet du Cher.

Dans le cadre d'une réflexion sur l'amélioration de la desserte de l'agglomération de Bourges, VINCI Autoroutes a



été chargée par le Ministère de la Transition écologique de conduire des études d'opportunité pour la réalisation d'un aménagement complémentaire en appui des infrastructures existantes.

Le scénario retenu à ce jour est celui d'une bretelle complémentaire à l'échangeur n°7 Bourges, sur les communes de Bourges et Le Subdray, au niveau de la ZAC des Varennes.

Après avoir mené les échanges préalables avec les collectivités locales, la préfecture du Cher a validé la proposition de scénario de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges dans le sens Vierzon>Clermont- Ferrand. Ce futur aménagement a vocation à **améliorer l'accessibilité de Bourges tout en sécurisant les itinéraires actuellement sur-sollicités.**

Le scénario retenu résulte d'un travail commun avec les collectivités locales, concrétisé par un cofinancement entre VINCI Autoroutes, le Conseil Départemental du Cher, l'agglomération de Bourges Plus, la Communauté de Communes FerCher - Pays Florentais, les villes de Bourges et du Subdray.

La bretelle complémentaire de Bourges sur l'A71 permettra :

- De fluidifier la circulation, de désengorger le giratoire en sortie d'autoroute, et de renforcer la sécurité, notamment dans le cadre des mobilités pendulaires quotidiennes liées au travail ;
- De renforcer la desserte du territoire, afin de contribuer à l'ambition de développement du territoire ;
- De participer à l'attractivité de la zone économique située à proximité immédiate.

2 communes,
Bourges et Le Subdray

4 co-financeurs
de l'étude

1 couple de bassins
de traitement des eaux

1 bretelle
complémentaire
de 550 m

1 gare de péage
à 2 voies de sortie

La concertation réglementaire du projet de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges sur l'A71 se tiendra du 20 juin 2022 au 22 juillet 2022. Elle est organisée par VINCI Autoroutes, sous l'égide du Préfet du Cher, au regard de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, et intervient à l'issue de l'étude d'opportunité qui a permis de définir les grands principes et les caractéristiques globales du projet.

La concertation préalable a pour objectifs de :

- Présenter au public le projet de création de la bretelle complémentaire, son principe d'aménagement ainsi que le service rendu au territoire ;
- Recueillir les avis, observations et suggestions sur le projet d'aménagement et sur la valorisation du territoire.

4 questions sont soumises à l'avis du public durant la phase de concertation réglementaire entre le 20 juin et le 22 juillet 2022 :



Toutes les personnes intéressées par le projet de création de bretelle complémentaire à l'échangeur de Bourges sur l'A71, c'est-à-dire les élus, les riverains, les usagers de l'autoroute, les acteurs économiques et associatifs... sont invitées à s'informer et à donner leur avis.

Le public dispose de plusieurs moyens pour s'exprimer :

- **par Internet** : site dédié au projet, qui permet de retrouver les différents documents d'information et de déposer son avis en ligne, via la rubrique « Votre avis compte ! » : A71bretellebourges.fr,
- **sur l'exposition permanente, pendant toute la durée de la concertation, via les registres, dans les lieux d'accueil du public suivants** :
- **Conseil Départemental du Cher** :
Hôtel du Département, place Marcel Plaisant - 18000 Bourges,
- **Communauté d'Agglomération de Bourges Plus** :
23 – 31 Boulevard du Maréchal Foch - 18000 Bourges,
- **Communauté de Communes FerCher Pays Florentais** :
Place de la République - 18400 Saint-Florent-Sur-Cher,
- **Mairie de Bourges** :
11 rue Jacques Rimbault - 18020 Bourges,
- **Mairie du Subdray** :
4 rue du Bois Rollet - 18590 Le Subdray.

par e-mail à : A71bretellebourges@cher.gouv.fr et A71bretellebourges@vinci-autoroutes.com

De plus, les équipes de VINCI Autoroutes se mettront à disposition du public lors de **rencontres individuelles et personnalisées** pour échanger et répondre aux questions :

- sur la commune du **Subdray, le samedi 2 juillet 2022** matin, de 9 h à 12 h, en mairie,
- sur la commune de **Bourges, le jeudi 30 juin 2022** matin, de 9 h à 12 h, en mairie.

Les avis recueillis à l'occasion de la concertation permettront à VINCI Autoroutes de dresser un bilan des avis recueillis vis-à-vis de ce projet, de compléter sa réflexion en lien avec les collectivités, et sera inséré dans le Dossier de Demande de Principe présenté en fin d'année.

Les questions et contributions formulées par le public, ainsi que les réponses apportées par VINCI Autoroutes seront présentées dans le bilan de la concertation, arrêté par le Préfet du Cher à l'automne 2022. Celui-ci sera consultable et téléchargeable sur le site Internet du projet : A71bretellebourges.fr



Contacts presse

VINCI Autoroutes :

Sylvie MARTY – 06 17 56 93 60

sylvie.marty@vinci-autoroutes.com

Conseil Départemental du Cher :

Yann ARCHIMBAUD - 02 48 27 80 90

yann.archimbaud@departement18.fr

Préfecture du Cher

Tél : 02 48 67 18 18 - Mél : pref-communication@cher.gouv.fr

